

Multiculturalisme, identités et citoyenneté au Canada¹⁾

Linda CARDINAL

Le débat sur le multiculturalisme au Canada a été amorcé pendant les années soixante, en marge de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Cette dernière a été mise sur pied, en 1963, par le gouvernement canadien, en vue d'étudier la situation de la langue française au pays et la place des Canadiens français au sein de la fédération. Or, les groupes n'appartenant pas directement aux deux communautés nationales francophone et anglophone - nous pensons, en particulier, aux immigrants d'origines ukrainienne et allemande venus au tournant du XX^{ième} siècle pour coloniser l'Ouest du pays - ont fait part de leur réclamation auprès du gouvernement pour que celui-ci clarifie également leur statut. Ainsi, ils ont donné l'impulsion nécessaire au mouvement qui allait rendre possible la politique canadienne du multiculturalisme, adoptée, en 1971, par le gouvernement de l'époque.²⁾

1) Une version de ce texte a été présentée lors du séminaire < Le Canada à travers le multiculturalisme et l'information > organisé par l'Association coréenne d'études canadiennes, le 7 novembre 2000, Université nationale de Séoul (Séoul, Corée du Sud). Je remercie les organisateurs du séminaire de leur accueil chaleureux.

2) Pour plus de détails, je me permets de renvoyer le lecteur à notre article, Linda Cardinal et Claude Couture, « Immigration et multi-

La Commission a donné lieu à un brassage d'idées sans précédent au pays sur les rapports entre les groupes, les peuples et les minorités. Les mouvements de revendications des minorités ethniques, des peuples des Premières nations et les nationalistes québécois ont obligé les gouvernements fédéral et provinciaux à se confronter à la question de la reconnaissance des identités multiples et à celle de la participation pleine et entière des différents groupes et individus au sein de la vie culturelle, économique, politique et sociale du pays. Ainsi, malgré les échecs et les déceptions de bien des acteurs politiques engagés dans la tourmente canadienne depuis les quatre dernières décennies, le Canada, pendant cette période, a tout de même été un laboratoire fascinant de nouvelles idées et de formulation de politiques en vue de mieux accommoder les groupes en son sein. En plus d'adopter, en 1971, une politique du multiculturalisme, le gouvernement fédéral a fait du français et de l'anglais, les langues officielles du Canada. En 1982, il a aussi enchâssé une Charte des droits et libertés dans la Constitution canadienne. Les gouvernements provinciaux ont également adopté des mesures favorables à la reconnaissance de la diversité. Ainsi, en 1969, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a promulgué une loi sur les langues officielles au sein de sa province. Pendant les années soixante-dix, le Québec a adopté une Charte des droits et libertés ainsi qu'une Charte de la langue française. En 1986, l'Ontario a promulgué une Loi sur les services en français.

Ce texte portera, de façon toute spéciale sur le multiculturalisme canadien compris dans son sens large comme une

culturalisme, genèse d'une problématique » dans *Les politiques publiques canadiennes*, sous la dir. de Manon Tremblay, Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1998, pp. 239-264.

politique d'accommodement des groupes au pays. Dans un premier temps, nous présenterons, de façon rapide, les auteurs les plus connus au Canada, notamment Will Kymlicka, Charles Taylor et James Tully, pour leurs contributions au débat sur le multiculturalisme sur un plan philosophique. Dans un deuxième temps, nous décrirons le contexte historique à partir duquel il importe de situer et de comprendre la politique canadienne de multiculturalisme. Dans un troisième temps, nous analyserons de façon critique les enjeux derrière la compréhension du multiculturalisme au Canada, notamment à la lumière de la question des rapports entre les droits individuels et collectifs.

La philosophie du multiculturalisme

W. Kymlicka, C. Taylor et J. Tully font parties des penseurs politiques qui ont probablement le plus tenté de donner des bases philosophiques à l'idée multiculturelle. Malgré leurs divergences, l'un est libéral, l'autre communautarien et le dernier républicain, ils ont tous contribué de façon substantielle au débat sur la reconnaissance de la diversité au Canada. Ils ont en commun leur remise en question du modèle de l'État-nation classique culturellement homogène auquel ils ont opposé le projet d'une société qui reconnaît l'existence d'une multiplicité de formes d'appartenance possibles dans les sociétés post-coloniales. Également connus en Europe de l'Ouest et aux États-Unis, leur présence dans les débats sur le multiculturalisme au plan international ne devrait pas étonner tellement ils sont le produit d'une société elle-même aux prises avec le phénomène de la reconnaissance de la diversité et des appartenances multiples.

En simplifiant, pour C. Taylor, le multiculturalisme renvoi

à la question de l'égalité entre les groupes et les cultures.³⁾ Il nous invite, au préalable, à présumer l'existence d'une telle égalité et veut inciter au dialogue interculturel.⁴⁾ Dans sa quête d'un tel dialogue, il a été particulièrement interpellé par les tensions entre le Québec et le reste du Canada au sujet de l'avenir de la langue française au pays, la possibilité d'un fédéralisme asymétrique jusqu'à l'éventuelle souveraineté du Québec assortie d'une association économique avec le Canada anglais. Entre autres, des années quatre-vingt jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, il a été au coeur des débats sur la question de la reconnaissance du caractère distinct du Québec au sein de la fédération et celui portant sur la survie de la langue française. Pour lui, le Québec renvoi le Canada à sa diversité profonde (*deep diversity*) cherchant ainsi à donner un fondement historique incontournable à l'idée selon laquelle il existerait deux grandes cultures d'accueil au pays, une d'ascendance canadienne-française et une autre d'ascendance canadienne-anglaise.

Par contre, il ne faudrait pas oublier que les peuples des Premières nations ont découvert le Canada bien avant les Européens et qu'ils ont une histoire qui précèdent de plusieurs millénaires celles des Canadiens. Ils ont été colonisés, opprimés et exploités par les Blancs.⁵⁾ Ces derniers ont tenté de les exterminer mais en vain. Les peuples des Premières nations constituent aujourd'hui une force politique engagée dans

3) Charles Taylor, *Multiculturalisme et différence*, Paris, Aubier, 1994.

4) Charles Taylor, « Shared and Divergent Values » dans *Options for a New Canada* sous la dir. de Ronald Watts et Douglas Brown, Toronto, University of Toronto Press, 1991, pp. 53-76.

5) Pour une très bonne synthèse de l'histoire des rapports entre les Blancs et les autochtones, voir l'ouvrage de Michel Morin, *L'usurpation de la souveraineté autochtone*, Montréal, Boréal, 1997.

un mouvement d'affirmation de leur identité et de revendication de leur autonomie gouvernementale.⁶⁾ Ils ont réintroduit l'esprit des traités internationaux dans leurs rapports avec les Blancs en vue d'un rapport de nations à nations. Selon J. Tully, ce rapport devrait être fondé sur la reconnaissance, le respect mutuel, le dialogue interculturel, la continuité et le consentement.⁷⁾ Ces éléments seraient communs aux traditions constitutionnelles des Premières nations et des Canadiens.

Plus généralement, J. Tully a formulé l'expression « une étrange multiplicité » (*strange multiplicity*) pour souligner à son tour le caractère historique de la diversité au Canada.⁸⁾ Il insiste, notamment sur l'existence des traditions de constitutionnalismes au Canada dont celle des Premières nations mais également du Québec et des autres groupes comme le mouvement des femmes. Il souhaite une réforme en profondeur du constitutionnalisme moderne historiquement fondé sur l'exigence d'une communauté politique homogène culturellement en vue de lui substituer un projet d'association politique caractérisé par la multiplicité des appartenances nationales et ethnoculturelles.

W. Kymlicka souhaite également la reconnaissance de la multiplicité des identités et des appartenances au Canada.⁹⁾ Il

6) Taiake Alfred, *Power, Peace, Righteousness. An Indigenous Manifesto*, Toronto, Oxford University Press, 1999.

7) James Tully, « A Just Relationship between Aboriginal and Non Aboriginal Peoples of Canada » dans *Aboriginal Rights and Self Government* sous la dir. de Curtis Cook et Juan D. Lindau, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000.

8) James Tully, *Une étrange multiplicité. Le constitutionnalisme à une époque de diversité*, Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1999.

9) Will Kymlicka, *Finding Our Way. Ethnocultural Relations in Canada*, London, Oxford University Press, 1998: du même auteur,

opère cependant une distinction plus importante que C. Taylor ou J. Tully entre la situation des groupes ethniques et celle des minorités nationales. Il considère que le Canada est un pays polyethnique et multinational. Il envisage le multiculturalisme comme une politique d'intégration des immigrants aux sociétés d'accueil que constituent le Canada anglais et le Québec. Il associe également le Québec à une minorité nationale ainsi que les Peuples des premières nations. En d'autres mots, selon lui, le Canada est un pays multinational à l'intérieur duquel chaque nation s'est dotée de politiques d'intégration des minorités ethniques et des immigrants. Celles-ci peuvent maintenir leur héritage culturel tout en apprenant l'une des deux langues officielles du pays et en respectant les droits et libertés énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés. Toutefois, il reconnaît que la stabilité d'une telle société polyethnique et multinationale sera toujours menacée par les tensions entre les nations.¹⁰⁾

Multiculturalisme et histoire

W. Kymlicka et J. Tully n'hésitent pas à reconnaître qu'au Canada, historiquement, les différents gouvernements ou autorités ont cherché à assimiler les Canadiens français et à exterminer les peuples des Premières nations. Le Canada a également maintenu une politique d'immigration explicitement raciste pendant presque les cent premières années de son existence - tout comme l'Australie. Si le Canada se défini

voir également, *Multicultural Citizenship*, London, Oxford University Press, 1995.

- 10) Will Kymlicka, «Le fédéralisme multinational au Canada : un partenariat à repenser » dans *Sortir de l'impasse. Les voies de la réconciliation* sous la dir. de Guy Laforest et Roger Gibbons, Montréal, IRPP, 1998, pp. 15-55.

aujourd'hui comme une société multiculturelle, force est de reconnaître qu'avant les années soixante, les rapports entre les groupes n'ont été caractérisés ni par les principes de reconnaissance ni par ceux du dialogue interculturel. L'enseignement du français a été interdit dans toutes les régions du Canada anglais incluant certaines régions anglophones de l'Ouest du Québec comme le Pontiac. Les peuples des Premières nations ont été entassés dans des réserves, harcelés par les Blancs et dépossédés de leurs cultures. La discrimination à l'égard des immigrants du Sud de la Chine dans l'Ouest du Canada tout comme le refus d'accepter des immigrants juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale et le racisme à l'égard des Noirs de la Nouvelle-Écosse venus des États-Unis fuyant l'esclavage font également partie de l'héritage canadien.

Toutefois, ces différents groupes ont toujours résisté aux traitements qui leur ont été affligés. Certains ont réussi à lutter contre la discrimination avec succès comme dans le cas des Canadiens français. D'autres ont eu plus de difficultés comme dans le cas des immigrants chinois ou des peuples des Premières nations. Mais tous ont résisté et plusieurs se défendent encore aujourd'hui contre la discrimination, le racisme ou les manifestations d'intolérance à leur égard en raison de leur langue, leur appartenance culturelle ou nationale.

C'est dans un tel contexte historique qu'il faut situer l'adoption de la politique du multiculturalisme en rapport avec la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Elle constitue une réponse à plus de cent ans de discrimination contre des groupes ayant contribué à l'édification du Canada. Ainsi, le multiculturalisme ne peut pas être dissocié de la loi sur les langues officielles et des

initiatives du gouvernement fédéral en vue de se rapprocher et de décoloniser son rapport avec les peuples des Premières nations. Lorsque vers les années soixante-dix, le Canada se redéfinit comme une société multiculturelle dans un cadre bilingue, il élargit l'accès des groupes à la citoyenneté canadienne grâce à sa plus grande prise en compte de l'identité collective des individus en vue de favoriser leur participation pleine et entière à la vie politique, sociale, économique et culturelle du pays. Longtemps considérés comme des citoyens de seconde zone, les Canadiens français, les immigrants, les peuples des Premières nations peuvent dorénavant se considérer comme des citoyens à part entière. De façon plus précise, en 1971, lorsqu'elle est adoptée la politique du multiculturalisme a pour objectif de permettre aux diverses communautés ethniques du Canada de pouvoir maintenir leur identité. En 1988, toutefois, le gouvernement fédéral procédera à une nouvelle formulation de la politique en vue de faire du multiculturalisme une caractéristique fondamentale de la société canadienne.¹¹⁾ Il reconnaît également que les groupes visés par la politique du multiculturalisme ont droit à une aide gouvernementale suffisante pour leur permettre de voir à leur développement culturel au sein de la société canadienne. En 1993, le gouvernement procède à un amalgame des questions d'immigration, de citoyenneté et de multiculturalisme. Il crée un nouveau ministère de la citoyenneté et de l'immigration et considère dorénavant le multiculturalisme comme une politique d'intégration à la société canadienne. Ainsi, en associant la question de l'immigration à celle du multiculturalisme, le

11) Voir les statuts révisé du Canada, 1989, chapitre 4, Quatrième supplément. Le gouvernement reconnaît « l'existence de collectivités dont les membres partagent la même origine et leur contribution à l'histoire du pyas et à favoriser leur développement ».

gouvernement a rendu possible l'établissement d'un lien plus étroit entre cette dernière et la question de l'accommodement des groupes au Canada.

Le multiculturalisme : une critique

Les groupes comme les Canadiens français ou les Autochtones ainsi que les immigrants se sont toujours opposés à une définition étroite du multiculturalisme et de la citoyenneté au Canada conçue uniquement en des termes individualistes. En partie pour cette raison, ils ont tenté d'influencer les différentes politiques à leur intention en vue d'une plus grande prise en compte de leur situation collective et non uniquement individuelle. Or, pour les peuples des Premières nations, la politique multiculturalisme ne peut pas répondre à leur besoin de reconnaissance. L'idée de faire partie de la mosaïque canadienne contribue à banaliser leur situation et nie leur identité spécifique en tant que nations.¹²⁾ Les peuples des Premières nations revendiquent une plus grande prise en compte par le gouvernement canadien des traités internationaux anciens adoptés au XVIII^{ème} siècle par leurs représentants et la mise en place d'un troisième ordre de gouvernement où ils seraient reconnus comme nations. Ils sont inquiets devant la réduction de leur situation à celle d'une minorité parmi tant d'autres.¹³⁾

Pour leur part, les francophones du Québec et du reste du Canada n'ont jamais été satisfaits de la loi sur les langues officielles. Etant donné qu'elle privilégie les minorités anglo-

12) Voir T. Alfred, *op. cit.*

13) Le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation des peuples des premières nations, publié en 1995, contient des renseignements importants afin de mieux comprendre les multiples revendications des Autochtones au Canada.

québécoise et francophone hors Québec, elle a été perçue par plusieurs comme une façon de promouvoir l'anglais au Québec au lieu de reconnaître l'importance d'appuyer le développement de la langue française partout au Canada, au Québec en particulier.¹⁴⁾ En effet, la loi sur les langues officielles au Canada ne reconnaît pas l'importance de protéger la langue française au Québec ni son statut de langue minoritaire par rapport au reste du Canada. En réaction, en 1972, le gouvernement du Québec a adopté la loi 22 qui a fait du français la langue officielle du Québec. En 1977, la promulgation de la Charte de la langue française a servi à faire du français la langue de travail au Québec. Ainsi, le gouvernement du Québec se trouve à affirmer les droits collectifs du peuple québécois au lieu de s'en remettre à la politique fédérale des langues officielles. Or, en 1988, le gouvernement fédéral devait aussi modifier sa loi sur les langues officielles afin de répondre davantage aux besoins de développement et d'épanouissement des minorités de langues officielles au pays. La nouvelle loi reconnaît également le droit aux fonctionnaires fédéraux de travailler dans la langue de leur choix. Toutefois, à ce jour, le gouvernement du Québec attend toujours une reconnaissance formelle de son caractère distinct au sein de la Constitution canadienne.

La politique du multiculturalisme a également été critiquée

14) Pour une étude détaillée des régimes de droits linguistiques au Canada, voir José Woehrling, « Convergences et divergences entre les politiques linguistiques du Québec, des autorités fédérales et des provinces canadiennes-anglophones : le noeud gordien des relations entre les québécois-francophones, la minorité anglophone et les francophones hors Québec » dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada*, Québec, CLF, 1995, pp. 109-345.

pour son fondement individualiste incarné, notamment par l'abaissement de la culture des immigrants à du folklore. En effet, bien des groupes, que l'on pense aux membres des communautés italo-québécoises ou haïtiennes au Québec, vont rejeter la politique du multiculturalisme pour cette raison. Celle-ci les a réduits à l'exotisme de leur cuisine, à exhiber leurs danses et costumes traditionnels lors des festivals visant à promouvoir la culture canadienne. Elle a aussi limité le débat sur la culture à une question de choix individuel alors que les immigrants considèrent habituellement qu'ils sont victimes de discrimination et de racisme dans leur milieu de travail et dans la vie publique. Les groupes issus de l'immigration non blanche et européenne vont revendiquer une plus grande reconnaissance des problèmes de racisme au Canada et la mise en oeuvre de mesures plus efficaces en vue de lutter contre la discrimination et le racisme à leur égard. Nous l'avons déjà mentionné, le gouvernement canadien va réformer la loi sur le multiculturalisme afin d'y inclure une disposition concernant le rôle fondamental des groupes ethniques à l'édification de la société canadienne. De plus, le gouvernement a adopté des programmes d'actions positives afin d'accroître la représentation des minorités visibles au sein de la fonction publique fédérale et de tout organisme assurant la livraison de services gouvernementaux. Il a aussi incité le secteur privé à s'ajuster à la nouvelle diversité au Canada. Par contre, W. Kymlicka a montré que la société canadienne a toujours de la difficulté à accepter les minorités visibles, notamment les Afro-canadiens comme des citoyens à part entière.¹⁵⁾

15) W. Kymlicka, *Finding Our Way*, *op. cit.*, chapitre 5

Conclusion

Certes, à la différence du XIX^{ième} siècle, le débat sur les groupes au Canada a changé de ton. Il n'est plus question d'assimiler les Canadiens français ou d'exterminer les peuples des Premières nations ou encore de fonder les politiques publiques sur des préjugés racistes à l'égard des immigrants. Par contre, nous tenons à souligner que la résistance des groupes depuis le XIX^{ième} et bien avant cette époque en ce qui a trait aux peuples autochtones et aux Canadiens français, continue d'inspirer ces derniers en vue d'une plus grande reconnaissance de leurs droits collectifs. La question qui se pose à nous au XXI^{ième} siècle est de savoir si nous souhaitons un monde peuplé d'individus rationnels uniquement où si nous sommes allés poursuivre l'oeuvre amorcée au siècle précédent de reconnaissance des groupes et de leurs multiples identités?

캐나다의 다문화주의, 정체성 그리고 시민권

린다 카르디날

이 글은 캐나다의 다문화주의를 분석하되, 그것이 캐나다에 거주하는 다양한 집단들의 적용을 위해 고안된 정책이라는 넓은 의미에서 분석하고 있다. 이 글의 저자는 우선, 캐나다에서 가장 잘 알려진 작가들, 특히 윌 킴리카, 차알스 테일러, 그리고 제임스 윌리가 다문화주의에 대하여 행한 논의들을 소개하고 있다.

킴리카는 자유주의자이고, 테일러는 집단 중심적 견해를 개진하며, 윌리는 공화주의자라는 입장 차이를 보이고는 있지만, 이들 모두가 캐나다 사회에서의 다양성의 인식과 그에 대한 논의를 발전시키는 데에 크게 기여했다는 점에 대해서는 이론의 여지가 없다. 이들 세 학자는 공히, 문화적으로 동질적인 고전적 국가-민족의 형태를 문제시하였다. 이들은 고전적 국가 형태 대신에 다양한 배경과 소속, 그리고 다양한 문화를 보유한 집단들이 다양한 특성과 형태를 지닐 수 있다는 가능성을 인정하는 사회를 건설해야 한다는 개념을 제시하였다.

한편, 테일러는 다문화주의가 여러 집단과 문화 간에 인정되어야 할 평등의 문제로 귀착된다고 보았으며 여러 문화 사이의 대화와 교류를 중시하였다. 윌리는 캐나다라는 나라가 갖는 다양성의 역사적 성격을 강조하면서 그것을 “이상한 다양성”이라는 표현으로 지칭했다. 그는 특히 원주민, 퀘벡, 그리고 그 외 다른 집단을 포함하는 캐나다의 입헌주의 전통에 주목하면서, 그것을 현대적인 입헌주의로 개혁하기를 희망한다. 그에 따르면 현대적인 입헌주의란 요컨대, 문화적으로 동질적인 정치집단의 요구에 토대를 두고 있으되 이를 여러 민족 혹은 그들의 문화의 다양성을 감안한 정치적 연합의 구도로 대체하자는 것이었다. 킴리카 또한 캐나다 사회 내에서 개인과 집단의 정체성의 다양함에 대한 인식이 중요함을 역설하고 있다. 그는 캐나다를 다민족국가로 간주하면서 다문화주

의를, 영어권 캐나다와 불어권 캐나다가 구성하고 있는 캐나다라는 사회에 이민자들을 통합시키기 위한 정책이라 보고 있다.

이 글의 저자가 이와 같이 다문화주의의 이론적 역사적 맥락을 기술하고 있는 것은 캐나다의 다문화주의 정책의 성격을 규정하고 이해하는 것이 중요하기 때문이다. 이를 토대로 이 글의 저자는 캐나다의 다문화주의에 대한 나름대로의 비판을 제시하고 있는데, 다문화주의에 대한 캐나다인들의 논의로부터 어떤 해결책을 찾아내기란 그리 쉬운 일은 아니다. 캐나다 연방 정부의 다문화주의 정책은 1971년에 그것이 창안된 이래 계속 논의의 대상이 되어 왔다. 연방 정부는 퀘벡의 민족주의적 요구에 언제나 도전 받아 왔고, 원주민 지도자들, 그 외 여타 집단들 역시 자신들이 이류 시민 대접을 받고 있다고 늘 불만을 토로하고 있기 때문이다. 다문화주의 정책은 1960년대와 70년대의 캐나다 사회의 특징이라 할 수 있는 '긴장'에 대한 하나의 응답이었다. 오늘날, 대부분의 비평가들은 캐나다 내에서의 집단의 적용이 그 사회에 존재하는 긴장의 주된 원인 중의 하나라는 사실을 지적하고 있는데, 연구 결과에 따르면 다문화주의에도 불구하고 캐나다가 아직도 이민자들에게 문화적으로 보다 더 개방되어야 할 여지가 많은 것으로 드러나고 있다.

이민자들 뿐 아니라 퀘벡인들이나 원주민들은 협의의 다문화주의 즉 개인주의적 차원으로만 다문화주의를 정의하는 데에 대해 늘 반기를 들어 온 것이 사실이다. 그들이 캐나다라는 모자이크의 일부분이 되어야 한다는 개념이 자신들의 문제제기적인 상황을 오히려 진부한 것으로 만들어 버렸으며, 민족이라는 고유의 정체성을 부인하기에 이르렀기 때문이다.

아울러 다문화주의 정책은 그것이 개인주의적인 개념에 토대를 두고 있음으로 해서 이민자들의 문화를 민속적 요소들로 폄하시키고 말았다는 비판을 면하기 어렵다. 요컨대 이민자들이 그들의 직장과 공공생활 속에서 차별과 인종주의의 희생물이 되고 있는데도, 다문화주의 정책은 이러한 현실을 외면한 채로 문화에 대한 논의를 개인의 선택의 문제로 제한시키고 말았다는 말이다.

[요약 : 장정애 (불문학 박사)]